



DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Date de convocation du Bureau Communautaire :

Le 22/05/2015

Présents **Pouvoirs**

16 0

: Votants : 16

Le 28 mai 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Raymond MOUSSY, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT, Marc PECHOUX, Martial THEVENET

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERT

OBJET : ENVIRONNEMENT : Demande de subvention pour l'aménagement d'une voie cyclable à Massieux

M. Etienne SERRAT, Vice-Président en charge de l'Environnement, rappelle que la commune de Massieux a programmé l'aménagement de la RD 933. Dans le cadre de cet aménagement, la CCDSV réalisera une voie cyclable, conformément à sa compétence pour l'aménagement des réseaux de pistes cyclables sécurisées.

Cette voie cyclable permettra la liaison vers Lyon et la zone industrielle Lyon nord, la desserte du parc d'activités de Massieux et de la future gare du tram train.

Les études préalables à la réalisation de l'aménagement d'ensemble y compris les cheminements cyclables et le marché de maitrise d'œuvre ont été réalisées par la Communauté de communes Saône Vallée qui a confié ces études au bureau d'étude Arpège.

Afin d'assurer une cohérence dans les aménagements, il est souhaitable de confier à la Commune la réalisation des travaux d'aménagement de la voie cyclable de compétence communautaire, parallèlement à l'aménagement urbain de compétence communale.

Au stade APD, les travaux sur l'opération d'ensemble sont estimés à 1 218 639 € HT. La part des cheminements cyclables à charge de la CCDVS est estimée à : 97 770 € HT, soit : 117 324 € TTC hors frais d'études et frais divers, soit un prorata de 8.02 % pour la CCDSV et de 92.98 % pour la Commune.

Le montant de la maitrise d'œuvre et des frais divers est estimé à 37 500€ HT (45 000€ TTC). Ces études et frais divers sont répartis au prorata des travaux.

La participation totale de la Communauté est donc estimée au total à 120 933€ TTC pour les coûts relevant de sa compétence.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

Approuve l'aménagement d'une voie cyclable sur la commune de Massieux dans le cadre de l'opération d'aménagement d'ensemble de la RD 933

- ✓ **Sollicite** pour cette opération les aides de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), du Conseil Régional Rhône-Alpes au titre du CDDRA, et du Conseil Départemental de l'Ain.
- ✓ **Demande** l'autorisation au Conseil Régional Rhône-Alpes et au Conseil Départemental de l'Ain de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.
- ✓ Approuve le transfert de sa maitrise d'ouvrage des aménagements cyclables à la Commune de Massieux.
- ✓ **Transfère** le marché de maitrise d'œuvre signé par la CCSV à la commune de Massieux pour les phases PRO, ACT, Visa, DET et les phases suivantes.
- ✓ **Autorise** le président à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et tous les documents liés à cette opération.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : -9 JUIN 2015

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150528-2015B16-EN

Affichage le :

- 9 JUIN 2015

A Trévoux, le 28/05/2015

Le Président, Bernard GRISON

